

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2011 A LA SALLE DES FETES DE CERNAY-L'EGLISE

\*\*\*\*\*

COMPTE RENDU

L'an deux mille onze, le vingt du mois d'octobre, à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de commune du Pays de Maïche se sont réunis à la salle des fêtes de Cernay-l'Eglise, sur convocation qui leur a été adressée le 13 octobre 2011 par Monsieur Joseph PARRENIN, Président de la Communauté de Communes du Pays de Maïche conformément à l'article 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sous la Présidence de Monsieur Joseph PARRENIN.

**Étaient présents** : Georges TATU, Stéphane GARESSUS, Yves LAB, Eliane VERNIER, Michel TISSOT, Hervé CAGNON, Yves AUBRY, François JACQUOT, Roland MARTIN, Odette BONNOTTE, Maxime COURTET, Guy MOREL, Bertrand LOUVET, Guy SIGVART, Brigitte MAIRE, Jean-Pierre JACOULOT, Bernard MOUREAUX, Gilles CAGNON, Anthony MERIQUE, Lucien RONDOT, Pierre-Jean WYCART, François TISSERANT, Robert CATTIN, Franck VILLEMAIN, Victor PEREIRA, Joseph PARRENIN, Renée BAILLEUX, Paul NAVARRO, Michel PODGORSCAK, Yves MOUGIN, David LARRIVAIN, Serge LOUIS, Muriel PLESSIX, Jean-Marie PRETOT, Serge ORNY, Pascal GODIN, Dominique BERNARD, Julien DEGOIS, Gérard MOUREAUX, Gérard MAUVAIS

**Étaient excusés** : Magali RASPAOLO, Jean-Marc BURGAT, Christine BOUQUIN, Jean-Luc SANDOZ, Pascal JACQUOT, Pascal GROS, Patrick LORIAU, Jean-François MOUGENEL, William DESBROSSE, Isabelle VILAIN

**Secrétaire de séance** : François TISSERANT

*Toutes les annexes ou pièces jointes sont consultables au siège de la  
Communauté de Communes du Pays de Maïche  
aux horaires d'ouverture, sur simple demande*

Monsieur Le Président ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers.

## **1/ Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2011

## **2/ Ordures ménagères : rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets pour l'année 2010**

Monsieur le Président demande à monsieur le Vice-Président et à la responsable des services techniques de présenter le rapport.

Il apparaît que :

- La quantité d'ordures ménagères a diminué après plusieurs années d'augmentation légère. Le ratio par habitant est inférieur à la moyenne nationale et départementale.
- Le ratio d'emballages ménagers recyclés par habitant diminue, il reste cependant supérieur au ratio national. Les refus de tri stagnent et restent à un niveau raisonnable environ 6 %.
- Les tonnages de déchets apportés en déchèterie sont très importants et semblent commencer à stagner. Cependant, le ratio par habitant est environ 50 % plus important que le ratio national.
- La production de déchets verts est très importante. En 2010, quelques annonces sur un journal d'annonce local (PPA) ont été publiées, ce qui a permis de vendre 168 composteurs.

La gestion des déchets revient en moyenne à 82,65 euros / hab (coût aidé TTC), décomposés ainsi :

- ordures ménagères : 36,3 euros par habitant
- emballages : 18,6 euros par habitant
- verre : 1,4 euros par habitant
- déchèterie : 26,4 euros par habitant

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que chaque maire doit présenter à son conseil municipal ce "rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers" et que ce rapport doit être mis à disposition du public dans les mairies dans les 15 jours suivant son adoption par le conseil municipal (cette obligation incombe aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux E.P.C.I. dont au moins une commune dépasse cette population). Sa diffusion doit être la plus large possible. Dans tous les cas, il doit être consultable par toute personne en faisant la demande.

*Rapport consultable au siège de la  
Communauté de Communes du Pays de Maïche  
aux horaires d'ouverture, sur simple demande*

### **Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport.**

Monsieur Louis soulève le problème des déchets abandonnés au bord des routes sur les territoires qui sont déjà concernés par un système de redevance incitative.

En conclusion de plusieurs interventions soulevant la même inquiétude, monsieur le Président insiste sur la nécessité d'être vigilant. L'organisation de la future déchèterie ne devant pas entraîner une augmentation trop forte des dépôts sauvages.

Il informe les conseillers de l'arrivée dans nos locaux de mademoiselle Marcot, conseillère tri-prévention mise à disposition par le SMETOM.

## **3/ Ordures ménagères : information sur le transfert de police du Maire**

La Loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales prévoit le transfert automatique de pouvoir de police spéciale relative au domaine de la gestion des déchets vers les EPCI à fiscalité propre. Les maires ont jusqu'au 1er décembre 2011 pour manifester leur opposition.

Dans le cas du transfert de pouvoir de police spéciale relative à une activité spécifique, il convient de préciser que le transfert de police ne signifie pas dessaisissement du maire de ses attributions.

Le Maire conserve toujours le pouvoir de police générale. Il en résulte un concours de polices entre le maire et le président de l'EPCI. Les services étudient l'organisation pratique de l'exercice d'un tel pouvoir.

#### **4/ Combe Saint-Pierre : tarifs des activités pour la saison 2011-2012**

Monsieur GODIN présente les propositions de tarifs des activités de la combe-St Pierre pour la saison 2011-2012. Un des objectifs poursuivis est l'harmonisation des tarifs dans le cadre de l'espace nordique. Plusieurs conseillers émettent des remarques sur la hausse trop forte des tarifs enfants par rapport à la hausse des tarifs adulte. Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur des propositions de tarifs modifiés (voir annexe 3 – tarifs patinoire).

**Les nouvelles propositions sont adoptées à l'unanimité.**

#### **5/ Combe Saint-Pierre : compte exploitation Trinairgy saison 2010/2011**

Le Président rappelle que le conseil communautaire, en sa séance du 30 juin dernier, a approuvé les comptes de la société Trinairgy après modification des charges sur salaires afin de procéder à la clôture de l'exercice 2010/2011. Suite à différentes rencontres, des erreurs de calcul ont été constatés, il est nécessaire de corriger les résultats. Il est donc demandé au conseil de redélibérer pour autoriser le remboursement des charges et l'encaissement des recettes.

Le Président présente à nouveau les comptes d'exploitation de la Société Trinairgy pour la gestion de la station de la Combe Saint-Pierre à Charquemont, pour la saison allant du 1er mai 2010 au 30 Avril 2011.

Après en avoir délibéré le conseil approuve les comptes d'exploitation, pour les montants suivants, afin de procéder au remboursement des charges et à l'encaissement des recettes :

Total des recettes HT :	107 577,20 €
Total des dépenses HT :	70 167,27 €
Montant de TVA collectée :	17 605,85 €
Montant de TVA payée	12 599,67 €

La délibération n° 2011-48 du 30 juin 2011 est par ailleurs annulée

#### **6/ Combe Saint-Pierre : contrat d'assurance Nivalliance**

Suite à l'adhésion de la communauté de communes à Domaines Skiabiles de France, nous devons obligatoirement adhérer au contrat Nivalliance par l'intermédiaire du courtier Gras Savoye.

Ce contrat a pour objet d'indemniser les assurés pour tous les préjudices financiers subis à la suite de tout événement dont la cause est extérieure et indépendante de la volonté et du contrôle des assurés.

La durée du contrat s'étend du 31/07/2010 au 15/10/2013.

Le montant des indemnités en cas de sinistre se monte à 60% de la différence entre le chiffre d'affaires de référence diminué de la franchise correspondante et le chiffre d'affaires de la saison.

Pour la première année, le montant de la cotisation peut être estimée à 219,01 euros.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de ce contrat.

#### **7/ Finances : budget général : décision modificative n° 3**

Monsieur le Président présente les propositions suivantes de modification du budget général :

<b>Budget général – DM n° 3</b>	Rappel BP 2011 + DM précédentes	Proposition DM n° 3
<b><u>Investissement Dépenses</u></b>		
Opération 15 – OPAH Amélioration Habitat		
Article 2042 Subventions d'équipement pers. De droit privé	80 000,00 €	16 050,00 €
Article 020 Dépenses imprévues	5 500,00 €	-5 500,00 €
<i>Total Investissement Dépenses :</i>		10 550,00 €
<b><u>Investissement Recettes</u></b>		
Article 021 Virement de la section de fonctionnement	477 492,57 €	10 550,00 €
<b><u>Fonctionnement Dépenses</u></b>		
Article 739116 Reversement sur FNGIR	155 314,00 €	16 900,00 €
Article 6574 Subventions fonctionnement pers. De droit privé Comité Départemental de ski	131 481,40 €	2 500,00 €
Article 022 Dépenses imprévues	31 356,00 €	-29 950,00 €
Article 023 Virement à la section d'investissement	477 492,57 €	10 550,00 €
<i>Total Fonctionnement Dépenses :</i>		0,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 8/ Finances : budget annexe combe Saint Pierre : décision modificative n° 2

Monsieur le Président présente les propositions suivantes de modification du budget annexe Combe Saint-Pierre :

<b>Budget annexe Combe Saint Pierre – DM n° 2</b>	Rappel BP 2011 + DM précédentes	Proposition DM n° 2
<b><u>Investissement Dépenses</u></b>		
Opération 13 – bâtiments		
Article 2313 Immobilisations en cours – constructions	680 084,20 €	31 000,00 €
<b><u>Investissement Recettes</u></b>		
Opération 13 – bâtiments		
Article 1311 Subvention d'équipement Etat (FNADT)	55 500,00 €	-38 261,00 €
Article 1312 Subvention d'équipement Régions	45 000,00 €	24 069,00 €
Article 1331 Dotation d'Equipement Territoires Ruraux (DETR)	0,00 €	45 192,00 €
<i>Total Investissement Recettes :</i>		31 000,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 9/ Finances : création d'un budget annexe « ordures ménagères »

Le Code général des collectivités territoriales stipule que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

Considérant :

- qu'aux termes de ses statuts, la Communauté de communes exerce la compétence «collecte, élimination et traitement des déchets »,
- que le service est assuré en régie,
- que la majeure partie des investissements est déjà réalisée,
- que le SMETOM n'est pas actuellement assujetti à la TVA,
- le souhait d'assurer le coût le plus modeste à l'usager

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le principe de la création d'un budget annexe intitulé «Ordures ménagères» , à compter du 1er janvier 2012 et décide de ne pas l'assujettir à la TVA

Messieurs Parrenin et Sigvart présentent l'avancement du dossier de réaménagement de la déchèterie. Le maître d'œuvre doit soumettre de nouvelles esquisses.

## **10/ Finances : nouveaux modes de paiement**

Le Trésor Public nous propose de mettre en place de nouveaux modes de paiement à la disposition des usagers : le prélèvement automatique et le paiement sur internet.

Considérant que ces deux solutions offrent une amélioration du service aux usagers à travers la mise en place de nouveaux moyens de paiement et que ces deux solutions offrent une amélioration du recouvrement spontané et donc une diminution du contentieux

Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ces nouveaux moyens de paiement et décide que les frais de recouvrement en cas de rejet, seront supportés par l'utilisateur.

## **11/ Contrat maintien de salaire : augmentation du taux de cotisation**

La loi du 09 novembre 2010 portant réforme des carrières est entrée en vigueur le 1er juillet 2011. Les dispositions de cette loi visant à allonger la période d'activité des agents impactent fortement le contrat de prévoyance collective maintien de salaire de la Mutuelle Nationale Territoriale qui garantit aux agents de la collectivité les pertes de traitement en cas d'arrêt de travail prolongé pour maladie ou accident.

Des modifications permettant de prendre en compte les impacts du report de l'âge légal de la retraite, l'augmentation de l'âge et de la durée d'assurance ont été apportées au contrat, pour obtenir le versement d'une retraite de base à taux plein, entraînent une augmentation du taux de cotisation du contrat de prévoyance collective « maintien de salaire », qui passe de 1,86 % à 1,90 % au 1er janvier 2012.

Il convient donc de signer un avenant au contrat pour cette modification. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer cet avenant.

## **12/ Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux**

A l'unanimité, le conseil communautaire adopte le vœu suivant :

« L'assemblée délibérante de la communauté de communes du pays de Maïche, réunie le 20 octobre 2011, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents »

## **13/ Syndicat mixte d'aménagement du Dessoubre et de valorisation du bassin versant : compte rendu du comité syndical d'installation**

Par une délibération du 14 décembre 2010, la communauté de communes du pays de Maïche a décidé de participer à la création du syndicat mixte d'aménagement du Dessoubre et de la valorisation du bassin versant (SMIX A.D.V.B.V).

La première réunion du comité syndical s'est tenue le 10 octobre. André Péquignot a été élu Président, chacune des communautés de communes est représentée au bureau du syndicat. Une nouvelle réunion aura lieu prochainement pour aborder les questions d'organisation (budget, personnel, locaux...).

Par ailleurs, l'enquête publique pour les travaux concernant l'ensemble de la vallée du Dessoubre sera lancée avant la fin de l'année par les services de l'Etat.

## **14/ Démarche pour la sauvegarde du patrimoine : mise en place d'un comité de pilotage pour élaborer un partenariat avec le propriétaire du château Montalembert**

Il est proposé de mettre en place un comité de pilotage composé de représentants de la communauté de communes et de représentants de la commune de Maïche afin de proposer une action de protection et d'animation du patrimoine industriel, agricole et artisanal du territoire.

Ce comité travaillera avec le propriétaire du château Montalembert, ce dernier étant intéressé et prêt à mettre à disposition une partie du bâtiment dans l'objectif de création d'un musée vivant.

Le conseil approuve la liste suivante de membres pour représenter la communautés de communes : Messieurs Orny, Lab, Villemain, Tatu et Godin.

Par ailleurs, deux agents de la CCPM assureront la coordination administrative du groupe de travail: messieurs Sorribes (agent de développement) et Plantevin (Directeur Général des Services).

#### **15/ Bouchage de trous : bilan de l'année 2011**

Un bilan de l'année 2011 est présenté. L'entreprise CUENOT a répandu 279,70 tonnes sur notre territoire pour un montant total de 88 648,12 euros.

Une rencontre interviendra avant la fin de l'année avec l'entreprise pour préparer au mieux l'année prochaine.

#### **16/ Choix de la commune pour le 14 juillet**

Les communes de Belfays, Fessevillers et Ferrières-le-lac se proposent d'organiser les festivités du 14 juillet 2012 (organisées le 13 juillet au soir). Ce choix est approuvé à l'unanimité.

#### **17/ Questions diverses**

Monsieur Parrenin demande l'autorisation auprès du conseil communautaire pour solliciter le « fonds chaleur » dans le cadre des investissements relatifs aux chaufferies bois.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le Président rend compte des décisions prises conformément aux délégations d'attributions octroyées par le Conseil Communautaire :

##### **Décision n° 3 /2011 :**

Acquisition d'un système de sonorisation portative au prix de 912,79 € TTC à la SARL HAROUN de Mathay

##### **Décision n° 4/2011 :**

Insertion d'un encart publicitaire d'une page de format 21 cm X 14,80 cm dédié au site de la Combe Saint-Pierre, dans le magazine Gîtes de France, au prix de 450 € TTC.

\*\*\*\*\*

*La séance est levée à 22 h 00*